

Compte rendu de séance

Séance du 3 Mai 2021

L' an 2021 et le 3 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de FLANDIN Joël Maire

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CRISPET Muriel, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, FLANDIN Maxime, MASSARD Michel, POUX Bernard, VILLENEUVE Hippolyte

Excusé(s) : M. RETORD Cédric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 29/04/2021

Date d'affichage : 29/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 07/05/2021

et publication ou notification

du : 07/05/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme CRISPET Muriel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Protection fonctionnelle des élus - 2021_019
Centre de secours de Rochefort-Montagne - 2021_020

Protection fonctionnelle des élus

réf : 2021_019

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a sollicité l'assurance GROUPAMA à laquelle adhère la commune suite à une plainte déposée en gendarmerie.

Groupama a envoyé un courrier demandant au Maire de solliciter le Conseil Municipal afin de bénéficier de la protection fonctionnelle des élus dans le cadre de cette affaire pour que Groupama puisse prendre en charge les frais de défense liés à ce litige.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'avocat sollicité pour cette affaire est Maître Gilles-Jean PORTEJOIE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la protection fonctionnelle des élus pour la prise en charge des frais de défense auprès de Groupama,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter Maître Gilles-Jean PORTEJOIE, ancien Bâtonnier de l'Ordre.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Centre de secours de Rochefort-Montagne
réf : 2021_020

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Saint-Pierre-Roche reçoivent le Capitaine du Centre de Secours de Rochefort-Montagne, Fabien FAURE, qui expose sa crainte de voir édifier prochainement une nouvelle caserne sur le secteur de Nébouzat.

Depuis 40 ans le Centre de Secours de Rochefort-Montagne réalise la majeure partie des interventions sur le territoire. Ce centre qui est aussi "siège de compagnie" devrait probablement se rapprocher de la Bourboule. Malgré l'état vieillissant de ses bâtiments, malgré son enclavement qui ralentit le temps d'intervention et génère des risques à chaque traversée du centre-ville, la compagnie de Rochefort-Montagne c'est aussi :

- 20 années de fusion avec notre commune
- 28 hommes et femmes formés et aguerris
- 317 interventions sur l'ensemble des communes du territoire en 2020
- Une équipe qui répond présent les weekends, de nuit, mais aussi en journée de par la proximité de leur lieu de travail (toutes les CPI n'ont pas cette capacité!)

Depuis 10 ans ces hommes et ces femmes se dévouent silencieusement dans l'attente que la promesse de désenclavement de leur caserne voit enfin le jour. Désenclavement qui leur apportera des locaux décents mais surtout qui permettra à l'ensemble de nos concitoyens de bénéficier de précieuses minutes gagnées pour chaque urgence vitale ou incendie et évitera les risques de collisions avec les piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se demande quels paramètres pourraient justifier que l'étude de la création d'une nouvelle caserne, pour une nouvelle équipe, passe avant la modernisation prévue du centre de secours référent,

- soutient le projet initial d'une nouvelle caserne pour le Centre de Secours à Rochefort Montagne.

- précise que d'après les sources ci-dessous c'est le SDIS qui aurait la compétence de financement de nouvelles casernes

https: (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Convention de fourrière APA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le mail de l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme basée à Gerzat et demande au Conseil Municipal s'il souhaite ou non adhérer à cet organisme. Le Conseil Municipal refuse de signer la convention APA.

PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre Panneau Pocket qui est une application permettant d'informer et alerter la population en temps réel sur un évènement touchant la commune. Le conseil Municipal demande les conditions d'adhésion car cet outil est intéressant pour les habitants de la commune. Le Maire détaille le devis et précise qu'en étant adhérent de l'AMRF, la commune dispose d'une offre à coût réduit. Le Conseil Municipal décide de s'abonner peandant 1 an pour tester l'application.

Organisation matérielle et déroulement des élections

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la circulaire préfectorale sur l'organisation matérielle et le déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.



En mairie, le 07/05/2021
Le Maire
Joël FLANDIN